

13/06/2023



Nature de l'acte :  
Libertés publiques et  
pouvoirs de police

**OBJET** :

Réglementation  
temporaire de la  
circulation :  
Repas de Quartier  
Rue Baudelaire

**Certifiée exécutoire**

Publication / Notification :  
13/06/2023

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),  
Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-28, L.2212-8 et L.2213-1;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-21-1, R411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de Mme Huguette Bezanger pour l'organisation d'un repas de quartier / Fête des voisins le 24 juin 2023.

Considérant que pour permettre ce repas, il est nécessaire de réglementer la circulation rue Baudelaire et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre de l'organisation d'un repas de quartier, la circulation de tous les véhicules est interdite sur une partie de la rue Baudelaire compris entre la rue Aragon et l'avenue du 11 novembre, le samedi 24 juin 2023 à partir de 19h00 jusqu'au dimanche 25 juin 2023 – 02h00.

**Article 2** - Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des déviations seront mises en place par les organisateurs du repas de quartier et se feront par la rue Aragon et l'avenue du 11 novembre.

**Article 3** – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 4** - Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services de secours et des services publics.

**Article 5** – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de Larche
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche
- Les organisateurs du repas de quartier.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 13 juin 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE